

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
le 20 Août 2014 à 20 heures 00
date de convocation : le 12 Août 2014
affichage convocation le 12 Août 2014
envoi convocation le 12 Août 2014

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal présents : Mrs et Mmes Jacques RAMIERE, Paul Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Agnès BRINGUIER, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, Martine LACOUR, Jean ROCHE, Emilie AURAN, Christiane MILLIEN, Daniel BOIRON, Brigitte GRASA ;

Absents :

Excusés : Mme Chrystelle BARNOUIN, Mme Aline MORENO

Procuration : Mme Chrystelle BARNOUIN donne pouvoir à Mme Martine LACOUR
Mme Aline MORENO donne pouvoir à Agnès BRINGUIER

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL

M. le Maire demande l'accord à son conseil municipal de rajouter 4 points essentiels à l'ordre du jour à savoir :

Annuler et remplacer la délibération concernant le tarif des tickets de cantine, car le tarif de cantine sur le troisième enfant avait été oublié sur la délibération n°2014-04-73.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

Validation du nouvel apprenti qui commence au 1^{er} septembre à l'école ainsi qu'à la cantine.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

Validation de la convention avec le Conseil General pour la réglementation des transports scolaires.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

Validation des tarifs de l'occupation du domaine public concernant la fête votive.
Les tarifs de l'occupation du domaine public sont fixés à 50 € par forain et pour 3 jours.
Il est interdit d'occuper le domaine public gratuitement.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à la majorité, 1 abstention

REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR INITIAL

Vote d'une subvention exceptionnelle pour le Tennis Club ainsi que pour l'Union Sportive Peyrolaise, pour l'achat de divers équipements à l'occasion de leurs tournois respectifs.
Attribution de 150 € pour le Foot et de 300 € pour le Tennis

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

Règlementation concernant la mise en place des compteurs électriques.
En attendant de pouvoir signer la chartre de réglementation avec EDF en fin d'année, il a été décidé que la pose de compteur EDF ne sera faite qu'après accord du Permis de Construire Aucun compteur ne sera posé sur les terrains non constructibles.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

Création d'un poste à 28 h d'Adjoint Technique Polyvalent en contrat CAE ou en contrat d'Avenir pour un poste à l'école dans le cadre des Rythmes Scolaires.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

Création d'un poste d'Adjoint Technique en remplacement d'un titulaire en arrêt maladie.

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à l'unanimité

Création de 2 postes en CDD dans le cadre des rythmes scolaires.

Le premier concerne la directrice de notre Centre d'Accueil sans hébergement pour une durée de 7h/semaine

Le second concerne un intervenant dans cette structure pour une durée de 2h30/semaine

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à l'unanimité

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013 qui a été validé par le Conseil Général.

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à l'unanimité

Mise en location de l'appartement : 11, route de la Bécharine (enceinte de l'école)

Cet appartement était jusqu'à maintenant attribué à un agent municipal en tant que logement de fonction assujetti à loyer.

L'utilisation du bien pour un employé municipal ou par du personnel scolaire est souhaitée par le conseil municipal.

Le montant du loyer est fixé à 470 € avec un mois de caution, les charges sont dues par le locataire.

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à la majorité, 1 abstention

Contribution exceptionnelle pour un solde de facture EDF concernant un logement communal, dans lequel un appareil est resté malencontreusement en fonctionnement continu. De ce fait une baisse exceptionnelle de 200 € de son loyer est proposée.

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à la majorité, 1 contre 4 abstentions

Décisions Modificatives concernant les imputations de lignes du budget de la commune.

Modification de lignes budgétaires.

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à l'unanimité

Décision concernant le renforcement de ligne électrique sur le poste la Bécharine,

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à l'unanimité

Validation du Projet définitif des rythmes scolaires : les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Les documents relatif à ce projet sont consultables en Mairie.

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à la majorité, 2 abstentions

Vote concernant l'achat de fleurs ou dons divers pour les cérémonies et les événements exceptionnels.

Le conseil municipal est invité à délibérer Décision : Vote à la majorité, 1 contre 3 abstentions

Fin de séance à 22h15.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 21 AOUT 2014

LE MAIRE, RENE FABREGUE